

Grenoble, jeudi 8 octobre 2020
Communiqué de presse

COVID-19 – Ouverture de deux centres de tests dans l'Isère, destinés aux personnes prioritaires.

Face à l'évolution de l'épidémie, une organisation du dépistage permettant d'assurer la réponse aux besoins de dépistage prioritaires se met en place conformément aux orientations nationales.

Sous l'égide de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours de la préfecture de l'Isère, des communes associées, et des laboratoires de biologie médicale locaux, deux nouveaux centres de diagnostic fixes dédiés aux patients prioritaires sont désormais ouverts, complétant ainsi les sites actuels de prélèvement.

Ces sites sont uniquement dédiés aux patients prioritaires.

Pour fluidifier l'accès aux examens virologiques, une doctrine de priorisation nationale a été mise en place pour les patients demandant un test RT-PCR. **La priorité des tests a été donnée aux situations les plus à risque de diffusion du virus et nécessitant une prise en charge rapide.**

Par ailleurs, **pour faciliter encore plus l'accès aux tests pour ces personnes prioritaires**, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a engagé une démarche afin de soutenir l'ouverture de centres de prélèvements à visée « diagnostique », en complément des laboratoires de prélèvements qui proposent déjà des plages dédiées.

La notion de priorisation, revue sur le plan national, indique que **les personnes prioritaires sont :**

- Les personnes disposant d'une prescription médicale,
- Les personnes ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19
- Les personnes « contact à risque » : personnes ayant été contactées par l'Assurance maladie (CPAM), l'ARS ou l'Education nationale dans le cadre des démarches de contact-tracing autour d'un cas confirmé de Covid19.
- Les professionnels de santé et assimilés intervenant au domicile.

(Les professionnels de santé exerçant en établissement de santé ou médico-social doivent avoir accès à un test au sein de leur structure de rattachement, lorsque cette possibilité est proposée).

>> Ces personnes doivent disposer d'un examen dans les 24h et obtenir les résultats dans les 24h suivantes.

Dans l'Isère, deux centres de prélèvement dédiés aux patients prioritaires viennent d'ouvrir : un premier centre a ouvert à Bourgoin-Jallieu le mardi 6 octobre, un deuxième le mercredi 7 octobre à Vienne.

La préfecture de l'Isère, ainsi que les deux communes ont apporté leur concours pour la mise en place de ces centres, les communes ayant notamment mis à disposition des locaux. Les prélèvements et les analyses sont réalisés par les laboratoires de biologie médicale Cerballiance (à Vienne) et Oriade-Noviale (à Bourgoin-Jallieu), également fortement impliqués dans la mise en place de ces centres. L'ARS accompagnera financièrement ces structures.

Ces centres, réservés aux personnes prioritaires seront ouverts aux horaires suivants :

- Bourgoin-Jallieu - 8 passage St Michel - du lundi au vendredi, de 13h à 15h
sur rendez-vous au 04 74 93 05 21
- Vienne - salle Mosaïque - 9 rue Frères Grellet - du lundi au vendredi, de 9h à 13h.
sans rendez-vous > *En cas de forte d'affluence les centres ne pourront garantir l'accès aux tests à toutes les personnes se présentant.*

Les personnes ne figurant pas dans la liste des personnes prioritaires, notamment les personnes souhaitant disposer d'un test dans le cadre d'un voyage, ou des dépistages préventifs organisés dans des établissements scolaires, des services publics ou des entreprises, sans lien avec un risque précisément identifié ne pourront pas se faire dépister dans ces centres dédiés. Il est demandé aux personnes de se rendre dans les autres lieux de dépistages, dont la liste est disponible sur le site sante.fr.

Le rendu des résultats est fonction de la capacité du laboratoire à traiter dans les délais impartis les indications prioritaires.

Contacts presse :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr